

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire suppléant, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 mars 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Roger Martel, Maire suppléant et Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2016
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 février 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination d'un membre – Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.2 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.3 Nomination d'une personne et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.4 Appel d'offres – Acquisition d'un chargeur sur roues
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption - Premier projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10

- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-03-023

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2016-03-024

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-025

2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 19 février 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du Conseil tenue le 19 février 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-026

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 mars 2016 au montant de 338 558.26 \$ dont :

- 323 327.77 \$ sont des comptes payés;
- 15 230.49 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUPPLÉANT SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2016-03-027

6.1 **NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Monique Martel à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme prend fin séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de sa nomination;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Monique Martel à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de vingt (20) mois se terminant à la séance ordinaire du mois de novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-028 6.2 **VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT le document préparé par la trésorière, Madame Nadine Bonneau, en date du 18 mars 2016, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu :

QUE l'état préparé par la trésorière et déposé auprès des membres du Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville d'Estérel est approuvé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

QUE lesdits immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 22 juin 2016, à partir de 10 h 00, à la Place des Citoyens de Sainte-Adèle, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle;

QUE le directeur général, ou en son absence la trésorière, soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir au nom de la Ville d'Estérel à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneur soient adjugés à la Ville d'Estérel;

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-029 6.3 **NOMINATION D'UNE PERSONNE ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÈGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Jessica Croteau-Paquet inspectrice municipale pour les fins d'application de certains règlements;

AUTORISE cette même personne à appliquer le règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement, le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement ainsi que certains règlements découlant de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à savoir :

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlement sur les petits bâtiments;
- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements, à l'exception de la résolution numéro 2016-02-016.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-030 6.4 **APPEL D'OFFRES – ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES**

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir un nouveau chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'un chargeur sur roues.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-03-031

7.1 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-644 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-494 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE ET LES DIMENSIONS NÉCESSAIRES AU LOTISSEMENT DANS LA ZONE R-10**

CONSIDÉRANT que le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire réduire la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2016;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le premier projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2016-03-032

8.1 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT que le Conseil a procédé à l'embauche de Monsieur Maxime Beauchamp à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur le 22 mai 2015 par sa résolution numéro 2015-05-059;

CONSIDÉRANT que le Conseil a procédé à l'embauche de cette même personne à titre de salarié à l'essai au poste de chauffeur-opérateur le 18 septembre 2015 par sa résolution numéro 2015-09-104;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de Monsieur Beauchamp prenait fin en date du 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef d'équipe, Monsieur Dean Arsenault, suite à l'évaluation qu'il a faite du rendement de cet employé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Maxime Beauchamp à titre de salarié régulier temps plein au poste de chauffeur-opérateur conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur et fixe sa date d'embauche au 14 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-03-033

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Roger Martel
Maire suppléant

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

